

**DEPARTEMENT DE LA CREUSE  
ARRONDISSEMENT DE GUERET  
COMMUNE DE SAINT-FIEL**

**DELIBERATION N° 2018-041 EN DATE DU 04 JUIN 2018  
PORTANT SUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE  
PROPOSE PAR EDF EN**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiel s'est réuni en session ordinaire à la Mairie selon la convocation en date du 29 mai 2018, sous la présidence de Monsieur François BARNAUD, Maire, Madame Pascale LOBRE étant désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	13
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

**PRESENTS** : François BARNAUD, Jean-Marc VIZCAINO, Jérôme DUROT, Chantal ROMERO, Nicole BLED, Jérôme CHASSAGNE, Christophe BRIDIER, Nicole CHAPT, Francis PARRAIN, Pascale LOBRE.

**ABSENTS EXCUSES** : Sébastien NESSI, Corinne COMMERGNAT, Monique TIXIER.

Rapporteur : François BARNAUD

M. le Maire rappelle que, dès 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a été sollicitée par des entreprises recherchant des terrains pour implanter des panneaux photovoltaïques au sol. Elle a ainsi lancé un appel à projet fin janvier 2017, sur des parcelles qu'elle détient sur le parc d'activité. Cela s'inscrit dans le cadre de la volonté politique affirmée, de favoriser le développement des énergies renouvelables. Cette volonté est rappelée dans divers documents structurants pour l'Agglomération :

- Le SCOT (III.5 du PADD).
- Le Plan Climat (action 1.2.3).
- La labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.
- Le projet de territoire 2040 (chantier 7).

Lors du Conseil Communautaire du 14 juin 2017, l'entreprise EDF EN a été retenue à notre appel à projet. Suite à ce choix, l'entreprise a réalisé les études nécessaires. La Communauté d'Agglomération a été associée dès le début du processus et à plusieurs reprises.

Le projet final s'étend sur 16.7 ha répartis sur les communes de Guéret et de St Fiel. Une promesse de bail emphytéotique a été approuvée avec EDF EN France pour ce projet lors du Conseil Communautaire du 9 novembre 2017. L'implantation a été revue plusieurs fois pour réduire au mieux l'impact sur l'environnement. Le défrichement s'étend finalement sur 4.2 ha. On note qu'un corridor écologique a été maintenu au milieu du projet, afin de conserver la majorité (17/18) des arbres remarquables et les fonctionnalités écologiques.

.../...

Comme demandé par l'autorité environnementale la société s'est également engagée à faire un suivi des zones humides et des mesures d'évitement-réduction via le CPIE.

La centrale aura une puissance de 14.3 MWc. Elle produira chaque année 15.7 GWh d'électricité, ce qui correspond à la consommation électrique de 6 823 habitants. En parallèle de la centrale photovoltaïque, des moutons entretiendront le terrain.

Le dossier de demande d'implantation du parc photovoltaïque a été déposé par EDF EN France en Préfecture de la Creuse. Il est soumis à enquête publique qui se déroulera du lundi 11 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 à 12 heures en Mairies de Saint-Fiel et de Guéret.

Conformément à l'article L 122-1 V du Code de l'Environnement, ce projet est soumis à évaluation environnementale. Il doit faire l'objet d'un avis des collectivités concernées et de leurs groupements concernés par le projet. Par courrier en date du 29 mai 2018, M. le Préfet de la Creuse a sollicité l'avis de la Commune de Saint-Fiel sur ce dossier.

Vu la Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations des politiques énergétiques,

Vu la loi n° 2009- 967 du 3 août 2009 dite de programmation, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Vu le décret N° 2009-1414 du 19 novembre 2009, relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité qui introduit un cadre réglementaire pour les installations photovoltaïques au sol,

Vu l'article R.122-2 du code de l'Environnement, par lequel les projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc sont soumis à étude d'impact,

Vu le Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2018 portant ouverture d'une enquête publique relative à un projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes présentée par EDF EN France sur les communes de Guéret et de Saint-Fiel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable au projet porté par EDF EN sur la commune Saint-Fiel tel qu'évoqué ci-dessus.

La présente délibération annule et remplace la précédente

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME

A Saint Fiel, le 08 juin 2018.

Le Maire,

  
François BARNAUD.